

St Aubin de Luigné, le 24 Avril 2024



Compte rendu de la réunion d'information du 5 Avril 2024 organisée à ST AUBIN DE LUIGNE Salle JEAN DE PONTOISE

Les invités absents

Messieurs Marc SCHMITTER Président de la Communauté de Communes Loire-Layon-Aubance, Thierry GALLARD Vice-Président en charge de l'Assainissement à la CCLLA, Yves BERLAND Vice-Président en charge de la collecte et du traitement des déchets à la CCLLA, Mesdames Sandrine BELLEUT Maire de Val du Layon, Sylvie CADY Maire déléguée de St Aubin de Luigné et Monsieur Rémi PEZOT Maire délégué de St Lambert du Lattay.

Messieurs SCHMITTER, BERLAND et Madame CADY nous ont priés de bien vouloir les excuser.

Les présents

Mesdames Colette FARDEAU trésorière, Jeannine MERLET responsable Val du Layon, Messieurs Michel BOIDRON vice-Président coordinateur Nord Loire. Patrice CLAIR responsable St Sylvain, François DUMAS secrétaire, Claude GODIN responsable Denée, Jean-Pierre MERLET Président APAE 49, Jean-François MAITRE responsable du site Internet

Membres excusés : Madame Marie-Odile MARTIN responsable La Possonnière, Messieurs Paul CADY responsable St Germain et Olivier ROSIER responsable St Georges.

Mot d'accueil

Le Président ouvre la séance à 20h30 devant un auditoire de 35 personnes environ, les remerciant de leur présence et invite les membres du bureau à se présenter. Il demande à l'assemblée d'observer une minute de silence à la mémoire de Jack Martin notre ancien Président fondateur avec son épouse de l'association voilà 16 ans. Il remercie la municipalité pour la mise à disposition de la salle.

A. Le site Internet d'A.P.A.E.49.

Jean-François Maitre présente le site internet, remis à jour et facile d'accès ; il suffit de taper apae49 sur un moteur de recherche. Il permet aux usagers de trouver les conseils et informations dont ils ont besoin (démarches administratives, conseils techniques, modalités et tarifs des contrôles, vidanges groupées, ...)

B. L'Assainissement Non Collectif

► Classement des installations selon 4 critères :

- installation complète ne présentant pas de défaut d'usure ou d'entretien.
- installation présentant des défauts d'entretien ou une usure de l'un de ses éléments constitutifs
→ recommandations.

- installation non-conforme → obligation de travaux en cas de vente seulement, à la charge de l'acquéreur.
- installation non-conforme avec obligation de travaux sous 1 an ou 4 ans.

► Tarifs des contrôles ANC en 2024 (+ 2,5 % par rapport à 2023)

- contrôle périodique de fonctionnement : -----117,26 € TTC
- contrôle de conception (installation neuve ou réhabilitation) : -----102,83 € TTC
- contrôle de réalisation (installation neuve ou à réhabiliter) : -----166,87 € TTC

- contrôle dans le cadre des cessions immobilières : -----200,70 € TTC

► **Contre-visites**

- contre-visite périodique : -----101,48€ TTC
- contre-étude de conception suite à modification de filière :-----72,16 € TTC
- contre-visite de contrôle de réalisation suite à une non-conformité ou des réserves : -----101,48 € TTC
- contre-visite de cession : -----101,48 € TTC

► **Pénalités**

- absence lors du contrôle sans respect du délai de prévenance ; déplacement : -----96,97 € TTC
- obstacle à la mission de contrôle ou assainissement non-conforme : -----426,40 € TTC

► **Mise aux normes d'une installation**

- installation existante considérée comme non-conforme si :
 - a) elle présente des dangers pour la santé des personnes
 - b) elle présente un risque avéré de pollution de l'environnement → travaux à réaliser sous 4 ans.
- installation incomplète ou sous-dimensionnée → le SPANC identifie les travaux nécessaires à la mise en conformité.
- absence totale d'installation → travaux de mise en place d'un assainissement non-collectif à réaliser sous un délai d'un an à compter de la réception du rapport.

A l'occasion d'une réalisation

- dans le cas où l'installation présente des défauts de réalisation, le SPANC mentionne dans le rapport les points à reprendre pour rendre les ouvrages conformes à la réglementation.
- à défaut d'une réalisation des travaux sous 6 mois, à réception du rapport, la pénalité pour installation non-conforme sera appliquée jusqu'au contrôle de la reprise des défauts constatés précédemment.
- dans le cas d'une non-conformité, le SPANC aura à réaliser une nouvelle visite pour valider la reprise des anomalies.

A l'occasion d'une vente

- un contrôle préalable de l'installation par le SPANC donne lieu à un diagnostic qui sera annexé à l'acte de vente ; si l'installation doit être mise en conformité, l'acquéreur devra réaliser les travaux dans un délai d'un an après la signature de l'acte de vente.

Les agences immobilières et les notaires sont tenus d'informer précisément l'acquéreur sur ses Obligations. Un courrier a été adressé à la Chambre des notaires et la FNAIM (fédération nationale de l'immobilier) pour rappel des procédures.

- **Les aides financières pour réalisation ou réhabilitation d'une installation** restent limitées aux conditions de ressources (ANAH, CAF, Caisse de retraite,..) Consulter : anah.fr - territoires.gouv.fr – impôts.gouv.fr – caf.fr – vos.droits.service-public.fr
Pour info : Angers Loire métropole accorde, jusqu'en 2026, une aide exceptionnelle plafonnée à 3500 € sous conditions de ressources pour la mise aux normes des ANC ; limité à 71 octrois par an . Toutes les ANC non conformes sur ce territoire sont pénalisées par le doublement du prix du m3 d'eau.

► **Programmation des contrôles périodiques**

- Les contrôles périodiques sont terminés sur Denée depuis mi-Mars 2024.
- Actuellement se déroulent sur la commune de Rochefort sur Loire depuis le 11 Mars 2024.
Se termineront vers le 24 Mai .
- Ensuite : La Possonnière du 27 Mai à fin juin 2024
St Georges sur Loire à compter de fin Juin 2024
St Germain des Prés ...

C. Les déchets

- ▶ Au 1^{er} janvier 2022 le SMITOM Sud Saumurois est remplacé par « 3RD'ANJOU »
- ▶ Au 1^{er} janvier 2024 les jours de collecte de vos déchets ont changé : se reporter au calendrier reçu. Si le jour de collecte tombe un jour férié, celle-ci est reportée d'une journée.
- ▶ **Usagers collectés en bacs :**
 - 10 levées annuelles ordures ménagères et 12 levées emballages comprises dans le forfait. Les deux bacs peuvent être collectés le même jour par un seul camion compartimenté.
 - Si plusieurs foyers sont collectés en un même lieu, disposer les bacs ordures ménagères côte à côte, de même pour les bacs jaunes.
- ▶ **Particuliers collecte en points d'apports volontaires (pas de bacs)**
 - 30 dépôts ordures ménagères et 36 dépôts tri compris dans le forfait.
- ▶ **L'info-tri (sur le produit, sur son emballage,...)**



Plus d'hésitation ; avec cet info-tri on sait où mettre son déchet.

- ▶ **Adapter le volume des bacs de ramassage à ses propres besoins :** possibilité de changer de bac une fois par an et gratuitement.
- ▶ Les horaires de déchèterie ont changé au 1^{er} janvier 2024 : voir calendrier reçu ou par internet (www.3rdanjou.fr) 18 passages par an dans le forfait, limités à 4m3 jour.
- ▶ **Accès interdit aux véhicules supérieurs à 3,5 tonnes et aux tracteurs.** Toutefois vous pouvez demander une dérogation à 3RD'ANJOU qui vous délivrera un imprimé à remplir que vous devrez leur retourner. Si accord le volume reste limité à 4m3 jour.
- ▶ **NOTA fermeture de la déchèterie de ROCHEFORT.**
- ▶ **Autre question :** la collecte des papiers dans les écoles : différentes solutions

D. Les vidanges groupées

Rappelons qu'il est conseillé de faire vidanger tous les 4 ans votre fosse septique ou votre fosse toutes eaux et la microstation tous les 3 ans en fonction des préconisations du fabricant et du type de matériel. Veillez à conserver vos factures de vidange qui vous seront demandées lors de la visite de contrôle de votre installation par le SPANC. Vos demandes de vidange sont à faire pour sud Loire à J.-P. Merlet (jpmerlet@orange.fr) tél : 02 41 78 37 70, pour nord Loire à M. Boidron (michel.boidron@orange.fr) tél : 06 83 92 75 95.

Tarifs des vidanges en vigueur en 2024

Pour une fosse de 1 à 3m3 non regroupée	242 € TTC
Pour une fosse de 1 à 3m3 groupement de 4 fosses	198 € TTC
Pour une fosse de 1 à 3m3 groupement de 6 fosses	187 € TTC

Pour un regroupement de 6 vidanges sur plusieurs communes le tarif pour 4 fosses est appliqué.

Toutes les fosses doivent être dégagées et prêtes à l'intervention à l'arrivée du camion

Suppléments :

- Au-delà de 3m³, par m³ supplémentaire de la même fosse ajouter 30,80 € TTC
- Pour une distance supérieure à 30 ml ajouter 36,85 € TTC
- Nettoyage bac à graisse ou poste de relèvement : 36,85 € TTC
- Si débouchage des canalisations de la fosse (5ml) : 33,00 € TTC

E. Questions diverses

► **Les microstations type OXY 8** posées avant 2010 ne sont pas homologuées et seront un motif de refus lors de la visite de contrôle. Pour pallier à cet inconvénient il faut faire une demande auprès du fabricant afin qu'éventuellement il vous fournisse un certificat qui stipule que le mode de traitement des matières, mécanisme, fabrication sont identiques aux OXY 8 homologuées d'après 2021-2011 (fournir la date de mise en œuvre)

► **Contrat d'entretien d'un ANC** : Les personnes n'ayant plus ou ayant des difficultés à obtenir un contrat d'entretien peuvent nous contacter.

F. Information

Nous avons eu l'occasion de rencontrer un utilisateur d'un nouveau procédé de traitement des eaux grises ou eaux ménagères (douche, évier, lave-linge,...) appelé **pédoépuration avec filtre à broyat de bois**. Ce dispositif est actuellement en cours d'expérimentation pour 5 ans par le ministère sur 30 installations en France. Il vient en complément de toilettes sèches avec compostage. Utilisé depuis plus de 15 ans en Australie, aux USA,... il a donc de bonnes chances d'être homologué. Son coût serait très abordable compte tenu des matériaux utilisés (aux environs de 2-3000 €), ce qui pourrait intéresser les petits budgets.

La séance s'est clôturée vers 23h par le verre de l'amitié.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président, Jean-Pierre MERLET



Adresse : APAE 49
Jean-Pierre MERLET
22 Les Barres
St Aubin de Luigné
49190 VAL DU LAYON
Tél. : 02 41 78 37 70
Email : jmerlet@orange.fr
Cotisation 2024 : 5,00 €

SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif
ANC : Assainissement Non Collectif
CCLLA : Communauté de Communes Loire-Layon-Aubance